

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 mai 2011
(convocation du 16 mai 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Mai Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

| | |
|--|---|
| M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel | M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul |
| Mme. BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic | M. DUPOUY Alain à Mme. TOUTON Elisabeth |
| M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain | Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques |
| M. DUPRAT Christophe à M. SOUBIRAN Claude | M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max |
| M. GAUTE Jean-Michel à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre | M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12 h 35 |
| M. GAÜZERE Jean-Marc à M. CAZENAVE Charles | M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30 |
| M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 10 h 10 et jusqu'à 11 h 25 | M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick |
| M. FAVROUL Jean-Pierre à M. RAYNAL Franck à partir de 10 h 40 | M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles à partir de 12 h 15 |
| M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00 | M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic |
| M. ASSERAY Bruno à Mme NOEL Marie-Claude | M. MERCIER Michel à M. PAILLART Vincent |
| Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques | M. MOGA Alain à M. BRON Jean-Charles |
| M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain à partir de 11 h 20 | Mme PARCELIER Muriel à Mme WALRYCK Anne |
| Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte | Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne |
| M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita | M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick |
| M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël à partir de 10 h 00 | M. QUANCARD Denis à M. JOUBERT Jacques |
| Mme DELATTRE Nathalie à Mme LAURENT Wanda à partir de 11 h 45 | M. RAYNAUD Jacques à M. AMBRY Stéphane à partir de 12 h 15 |
| M. DELAUX Stéphane à M. DAVID Jean-Louis | M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques jusqu'à 10 h 30 |
| Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime | M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François |
| Mme DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie-Françoise à 11 h 55 | M. SIBE Maxime à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 30 |
| M. DOUGADOS Daniel à Mme COUTANCEAU Emilie | Mme TOUTON Elisabeth à Mme SAINT ORICE Nicole à partir de 11 h 35 |

EXCUSEE :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

MERIGNAC - Secteur St-Exupéry - Cession d'un terrain communautaire de 7 625 m2 à la Société REAUMUR - Annulation de la décision.

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération N° 2010/0591 du 24 septembre 2010, le Conseil de Communauté a pris la décision de céder, au bénéfice du Groupe Réaumur, un terrain de 7 625 m2 environ, sur le Secteur St-Exupéry, sur la commune de Mérignac.

Ce groupe immobilier d'investissement, se proposait d'y développer, sur une emprise globale de 24 880 m2, un projet pouvant répondre à la demande de PME de services, de production et de logistique, essentiellement issues du secteur de la sous-traitance aéronautique.

Toutefois, ce projet nécessitait que la Groupe Réaumur réalise également l'acquisition, auprès d'un propriétaire privé, d'une emprise foncière mitoyenne du terrain communautaire, afin de disposer de la superficie énoncée ci-dessus.

Cette transaction privée n'ayant pu aboutir, il en résulte que le projet immobilier qui avait reçu, outre l'agrément de la Communauté Urbaine, celui de la Ville de Mérignac, ne pourra se développer dans les conditions prévues. Aussi, il convient aujourd'hui d'annuler la décision prise par notre établissement public.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Plan Local d'Urbanisme adopté par Délibération N° 2006/535 du 21 Juillet 2006,
VU la décision du Conseil de Communauté du N° 2010/0 591 du 24 septembre 2010,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

La transaction immobilière entre le Groupe Réaumur et le propriétaire privé mitoyen n'a pu aboutir, le projet économique présenté ne pourra se réaliser dans les mêmes conditions,

DECIDE

Article Unique :

- l'annulation de la délibération N°2010/591 du 24/09/2010 relative à la cession au bénéfice du Groupe Réaumur, ou à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour le financement de l'opération, d'un terrain communautaire d'une superficie d'environ 7 625 m², à détacher de la parcelle cadastrée AD700.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 mai 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
20 JUIN 2011**

PUBLIÉ LE : 20 JUIN 2011

M. NICOLAS FLORIAN